



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Affaire 21-151025

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire /
Compte-rendu des décisions prises par le Maire en
application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux
délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la
période de juin à septembre 2025

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 09 octobre 2025 et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **22**

Absents : 05

Procurations : 02

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



LE MAIRE,

Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le **QUINZE OCTOBRE** à
DIX-HUIT HEURE ET CINQ MINUTES le Conseil
municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment
convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé
au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE
1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –
Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan
DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe
– Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-
Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY
conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller
municipal – Micheline CLAIN conseillère
municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal –
Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal –
Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale –
Elisabeth BAGNY conseillère municipale –
Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie
ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA
conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère
municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller
municipal – Joëlle DELATRE conseillère
municipale – Jean-Yves VACHER conseiller
municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal –
Sabrina HOARAU conseillère municipale – Emilie
NALEM conseillère municipale – Daniel JEAN-
BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal –
Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère
municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET
conseiller municipal à Alain RIVIERE

Publicité faite le 22 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM21-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025

Affaire 21-151025

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la période de juin à septembre 2025

La commune s'était engagée auprès de la CRC, suite à son rapport d'observations définitives rendu en avril 2018 sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour les exercices 2013 et suivants à mettre en œuvre la recommandation (n°4) qui demandait à la collectivité de présenter à chaque Conseil municipal un compte-rendu exhaustif des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2012-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante.

Le présent rapport a pour objet la présentation des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations, pour la période de juin à septembre 2025. Cette délibération n'inclue pas les décisions prises en matière de marchés publics passés dès lors qu'un compte-rendu régulier est fait à l'assemblée délibérante.

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire s'est vu confier, par délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 (Affaire n°3) mis à jour par les DCM 02-231220 et 19-250522, une délégation pendant toute la durée de son mandat pour régler toutes les affaires relatives à la Commune.

En vertu de l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

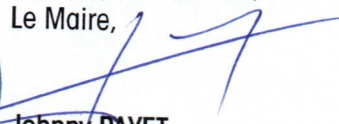
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la liste des décisions prises par le Maire, pour la période de juin à septembre 2025, comme présentée dans le tableau annexé.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

Matière déléguée :	DATE ou PERIODE	INTITULÉ DE LA DÉCISION
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/02/2025	Arrêté concession N°00037-2025 au nom de Monsieur JEAN-BAPTISTE "DIT PARNY" Julo
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/02/2025	Arrêté concession N°00038-2025 au nom de Monsieur PIGNOLET Joseph, Hugues
5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	30/01/2025	Bail à ferme entre la Commune et Monsieur ERUDEL Henri Claude Patrick
15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;	20/02/2025	Décision n°17/2025 portant exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée AH 441 sise sur le territoire de la Commune de La Plaine-des-Palmistes
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/03/2025	Arrêté de concession N°00099-2025 au nom de Madame GONTHIER Marie-Pascaline
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/03/2025	Arrêté N°00101-2025 portant attribution d'une case de columbarium au nom de Monsieur BARET Patrick Jean-Marie- référence de la case : 001
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	17/03/2025	Arrêté N°00116-2025 portant attribution d'une case de columbarium au nom de Madame GIANSAnte ép, GRONDIN Valérie, Caroline, Sophie- référence de la case : 002 - Arrêté N°00319-2025 du 12 août 2025 annule et remplace l'arrêté précité
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/03/2025	Arrêté de concession N°00100-2025 au nom de Monsieur PADRE Jean-Hugues
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	29/05/2025	Arrêté de concession N°00215-2025 au nom de Madame VALIN Marie, Jeannine, Cécile
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	12/08/2025	Arrêté N°00319-2025 du 12 août 2025 portant attribution d'une case de columbarium au nom de Madame GIANSAnte ép. GRONDIN Valérie, Caroline, Sophie- référence de la case : 003

Matière déléguée :	DATE ou PERIODE	INTITULÉ DE LA DÉCISION
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	12/08/2025	Arrêté N°00320-2025 du 12 août 2025 portant attribution d'une case de columbarium au nom de Madame ALAVIN Micheline, Danielle née PAYET- réf de la case : 002
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	12/08/2025	Arrêté N°00321-2025 du 12 août 2025 portant attribution d'une case de columbarium au nom de Madame COLOGON Lysbie, Marie, Nadège ép. BOYER- réf de la case : 004
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	27/05/2025	Renouvellement de Convention d'occupation du domaine public communal au nom de MR BOYER Denis et MME BOYER Marie-Claude
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	24/02/2025	Convention d'occupation du domaine public communal au nom de MR BOYER Sully
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	21/03/2025	Renouvellement de convention d'occupation du domaine public communal au nom de MME DALLEAU Marie - Thérèse
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	16/06/2025	Renouvellement de convention d'occupation du domaine public communal au nom de MR GRONDIN Philippe
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	27/05/2025	Renouvellement de convention d'occupation du domaine public communal au nom de Mme MAILLOT Maëlle
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	24/02/2025	Convention d'occupation du domaine public communal au nom de MME MARCHAND Sonia
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	14/05/2025	Renouvellement de convention d'occupation du domaine public communal au nom de Mme MARTIAL Germaine
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	21/03/2025	Convention d'occupation du domaine public communal au nom de MME NIRLO Corinne

Matière déléguée :	DATE ou PERIODE	INTITULÉ DE LA DÉCISION
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	28/04/2025	Convention d'occupation du domaine public communal au nom de MME NIRLO Corinne - Avenant
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	10/12/2024	Convention d'occupation du domaine public communal au nom de Mr PROUD'HOMME Guillaume
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	17/03/2025	Renouvellement de convention d'occupation du domaine public communal au nom de MME ROBERT Françoise
2° Fixer dans les limites de 10000€ par an et par convention les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	21/03/2025	Convention d'occupation du domaine public communal au nom de la SOGECORE
5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	01/07/2025	Convention d'occupation précaire d'une propriété communale au nom de la CISE REUNION
5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	27/05/2025	Convention d'occupation précaire d'une propriété communale au nom de MR SAUTRON Jean Alfred
5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	11/02/2025	Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal - SRR
27° Procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le Conseil municipal aura approuvé les études d'avant projet définitif du maître d'oeuvre désigné pour l'opération concernée ;	03/07/2025	Permis de construire : PC 974 406 24 A0092 N°00269-2025 en date du 03/07/2025 pour cœur de ville au 230 rue de la République) (Arrêté favorable